



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
des Vallées de la Brayre  
et de l'Anille

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260428-20260413-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

### Délibération N°20260413

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayre et de l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Valennes, en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

#### Étaient Présents :

Date de convocation  
17 avril 2026

Date d'affichage  
17 avril 2026

Nombre de conseillers  
En exercice 41  
Présents 38  
Votants 41

**Mmes** BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, CHAUVEAU Pascale, DAVEAU GAULARD Justine, DAVID Isabelle, DESILES Mélanie, DOLEUX Evelyne, DUBOIS Virginie, JUMERT Annie, LANDEMAINE Alexandrine, LELONG Françoise, LEPENNETIER Aude, MERCIER Nadine, NADREAU Olivia, STERBA Éléonora, VALLOIS-PERNAS Martine,  
**MM.** BERNARDET Denis, BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, CORBIN Olivier, FONTAINE Eric, GASCHET Alain, GAULTIER Philippe, GILLET Danick, GRÉMILLON Patrick, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MASSÉ Nicolas, MORIN Sébastien, NASLE Jérôme, NICOLAY Christophe, PIERRE Frantz, POTAGE Jean-Paul, RALUY Hugues, **membres titulaires**, Mme PASQUIER Vanessa, MM. HUGUET Jean-Pierre, ISAMBERT Stéphane, **membres suppléants**.

#### Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe  
M. GAUTHIER Renaud donne pouvoir à Mme CHAUVEAU Pascale  
M. GERNOT Philippe donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole  
Mme DUPONT Isabelle remplacée par sa suppléante Mme PASQUIER Vanessa  
M. PARIS Hubert remplacé par son suppléant M. ISAMBERT Stéphane  
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre  
**Représentant de la commune de Cogners**, M. LEROY Michel, Président de la délégation spéciale.

Monsieur BRANJONNEAU Thierry est nommé secrétaire de séance.

### **OBJET : ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN SARTHE ELECTION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5212-7 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Vallées de la Brayre et de l'Anille ;

Vu les statuts de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Sarthe EPTB (GEMAPI), et notamment l'article 7

**La Présidente expose** que le conseil communautaire doit procéder à l'élection de ses délégués au comité syndical de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Sarthe EPTB, conformément aux dispositions de l'article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales.

Elle rappelle que la CCVBA membre est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant. Le suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire.

La présidente rappelle enfin que le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité de ses membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret aux nominations des délégués.

Elle rappelle ensuite que pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Sarthe (EPTB), le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres.

**Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret,
- **ELIT à main levée** les représentants de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille au sein de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Sarthe :

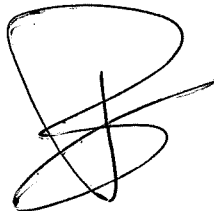
BESNIER Claire	Titulaire
BERNARDET Denis	Suppléant

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.  
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 avril 2026


Le secrétaire de séance,

BRANJONNEAU Thierry



La Présidente,

Françoise LELONG



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS